AC22 Doc. 10.2 Annexe 8e

Tridacna gigas Linné, 1758

FAMILLE: Tridacnidae

NOM COMMUN: Bénitier géant

ETAT DE CONSERVATION DANS LE MONDE: Espèce classée comme vulnérable (VU - A2cd) dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN de 2004 (UICN, 2004).

PAYS SELECTIONNES POUR L'ETUDE DU COMMERCE IMPORTANT: Australie, Comores, Etats fédérés de Micronésie, Fidji, îles Marshall, Japon, Kiribati, Malaisie, Myanmar, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga, Vanuatu, Viet Nam

Etats de l'aire de répartition sélectionnés pour l'étude

Pays	Exportations* (1994-2003)	Catégorie d'espèce	Commentaires					
Australie	16.000 kg de coquilles & 320 coquilles	Moins préoccupante	Quantités considérables de spécimens élevés en captivité exportés; établissement d'aquaculture non approuvé pour <i>T. gigas</i>					
Comores	Pas d'exportations	Moins préoccupante	Pas d'exportations; ne sont pas un Etat de l'aire de répartition connu					
Fidji	1000 spécimens vivants; 200 coquilles	Moins préoccupante	Espèce probablement introduite; peu d'exportations enregistrées (environ 120 spécimens par an).					
Etats fédérés de Micronésie	Commerce minime	Moins préoccupante	Commerce minime					
Japon	Pas d'exportations	Moins préoccupante	Pas d'exportations					
Kiribati	Commerce minime	Moins préoccupante	Commerce minime					
Malaisie	Commerce minime	Moins préoccupante	Commerce minime					
lles Marshall	Commerce minime	Moins préoccupante	Commerce minime					
Myanmar	Pas d'exportations	Moins préoccupante	Pas d'exportations					
Palaos	Commerce minime	Moins préoccupante	Commerce minime					
Papouasie- Nouvelle-Guinée	Commerce minime	Moins préoccupante	Commerce minime					
Tonga	Commerce minime	Moins préoccupante	Commerce minime					
Vanuatu	Commerce minime	Moins préoccupante	Commerce minime					
Viet Nam	29.000 kg de coquilles; 100 spécimens vivants	Moins préoccupante	Pas connu avec certitude comme Etat de l'aire de répartition; exportations de coquilles enregistrées une seule année (2000); à part 100 spécimens vivants en 2002, pas d'exportations ultérieures de <i>T. gigas</i> , Tridacna spp. ou Tridacnidae spp.					

^{*} Mais pas les réexportations

RESUME

Tridacna gigas est la plus grande espèce de bénitiers géants. Elle a une vaste aire de répartition allant du nord de l'Australie et de la Thaïlande vers l'est dans le Pacifique Sud mais elle est à présent éteinte dans bien des régions au plan local ou national et a été introduite dans d'autres. Wells (1997) notait qu'il n'y en avait d'abondantes populations qu'en l'Australie et dans les lles Salomon mais qu'il pouvait encore y avoir des populations résiduelles au Myanmar, aux Palaos, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux îles Marshall, à Kiribati et sur la côte ouest de la Thaïlande.

Les exportations enregistrées de l'Australie de 1994 à 2003 ont porté presque entièrement sur des spécimens élevés en captivité; l'espèce est donc considérée comme moins préoccupante pour ce qui est du commerce de ce pays. Le commerce enregistré des Fidji était faible (environ 120 spécimens par an,

principalement des spécimens vivants). Presque toutes les populations actuelles de *T. gigas* de ce pays – voire toutes – ont été établies artificiellement: l'on n'est pas sûr que l'espèce y ait jamais été présente naturellement. De ce fait, et malgré le nombre de spécimens de bénitiers géants enregistrés dans le commerce au niveau du genre ou de la famille, dont certains ont pu être des *T. gigas*, l'espèce est considérée comme moins préoccupante pour ce qui est du commerce de l'Australie.

Le Viet Nam se situe dans l'aire générale de *T. gigas* mais l'espèce n'y a pas été observée avec certitude. En 2000, l'exportation d'un poids important (29 t) de coquilles de *T. gigas* du Viet Nam a été signalée. Un grand nombre de spécimens vivants de *Tridacnidae spp.* ont aussi été signalés comme exportés cette année là et en 1999. Par la suite, le Viet Nam a signalé pratiquement toutes ses exportations substantielles de bénitiers géants au niveau de l'espèce et aucune comme *T. gigas.* L'espèce est considérée comme moins préoccupante pour ce qui est du commerce du Viet Nam.

Le commerce des bénitiers géants enregistré au niveau de la famille empêche l'analyse exacte des effets du commerce sur les espèces particulières.

CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE

L'UICN classe globalement *T. gigas* comme vulnérable (A2cd).

Tridacna gigas est la plus grande espèce de bénitiers géants; sa coquille peut atteindre 140 cm. L'espèce atteint la maturité sexuelle à 9 à 10 ans (anon., 1987; Wells et al., 1983). Elle est largement répartie du nord de l'Australie et de la Thaïlande vers l'est dans le Pacifique Sud mais elle est à présent éteinte dans bien des régions au plan local ou national et a été introduite dans d'autres. Wells (1997) notait qu'il n'y en avait d'abondantes populations qu'en l'Australie et dans les lles Salomon mais qu'il pouvait encore y avoir des populations résiduelles au Myanmar, aux Palaos, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux îles Marshall, à Kiribati et sur la côte ouest de la Thaïlande. L'on pense aussi qu'elle survit en Indonésie, en Malaisie et dans quelques régions des Philippines. On la croit éteinte au Japon, en Nouvelle-Caléonie (où elle n'est connue que comme espèce fossile) et à Guam, et qu'elle est peut-être éteinte à Taiwan, province de Chine, au Vanuatu et au Tuvalu (où elle n'a peut-être jamais été présente). Des populations ont été réintroduites dans les Etats fédérés de Micronésie et dans le nord des Mariannes et introduites aux Samoa américaines, aux lles Cook, à Tonga, aux Etats-Unis d'Amérique (Hawaï) et au Samoa-Occidental. Celles des Tonga et du Samoa-Occidental ont par la suite disparu. Des populations ont aussi été introduites aux Fidji, où l'on ignore si l'espèce était présente à l'origine.

COMMERCE INTERNATIONAL

T. gigas est un aliment recherché; sa coquille est elle aussi commercialisée. Entre 1994 et 2003, des exportations de T. gigas ont été enregistrées pour 23 pays, dont 11 des 14 sélectionnés pour l'étude du commerce important. L'espèce est considérée comme moins préoccupante pour ce qui est du commerce de huit de ces 11 pays car le commerce annuel moyen de 1999 à 2003 a été inférieur à 100 pour tous les items, aussi ont-ils été exclus de l'analyse détaillée. Il s'agit des pays suivants: Comores, Etats fédérés de Micronésie, îles Marshall, Japon, Kiribati, Malaisie, Myanmar, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga et Vanuatu. Il n'y a pas eu d'exportations enregistrées pour les Comores, le Japon ou le Myanmar. Le commerce de l'Australie, des Fidji et du Viet Nam justifierait une analyse plus détaillée. Des importations importantes de T. gigas provenaient des lles Salomon, qui n'étaient pas sélectionnées pour l'étude.

Les exportations de *T. gigas* d'Australie, des Fidji, des lles Salomon et du Viet Nam figurent au tableau 1.

Tableau 1: Exportations importantes, mais pas les réexportations, de spécimens de *Tridacna gigas*, 1994-2003

_													
Terme	U	S	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Totaux
Australie													
Spécimen vivant		С	35		200	5							240
Chair	kg	С					10						10
Coquille		С	390			1	30	6	309	2459		2	3197
Coquille	kg	С								15.921			15.,921
Coquille	Paire	С				1	2						3

Terme	U	s	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Totaux
Spécimen		С	50	_	-		_						50
Spécimen vivant		W				5						30	35
Coquille		W				3	3		4	1			11
Fidji													
Spécimen vivant		С				8	5	570	188	50			821
Coquille		С							100				100
Spécimen vivant		F									181		181
Coquille		F									100		100
Objet gravé		W	7										7
Spécimen vivant		W		3		196	13	113	46		53		424
Coquille		W	2										2
Iles Salomon													
Spécimen vivant		С		98	89	402	325	207	61	1	404	12	1599
Coquille		С										5	5
Spécimen vivant		F								200	1	16	217
Spécimen vivant		W	795	2202	1660	717	258	354	11	4	12	5	6018
Coquille		W											
Viet Nam									-				
Spécimen vivant		W		2							100		102
Coquille	kg	W							29.000				29.000

Source: statistiques dérivées de la base de données sur le commerce CITES, PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature, Cambridge (R.-U.)

RAPPORTS SUR LES PAYS

Australie

Etat

Queensland. Espèce abondante par endroits sur le récif de la Grande-Barrière; populations se reproduisant naturellement présentes seulement au nord de 18° S; limite imposée par la température plus fraîche (Wells, 1997).

Gestion et commerce

Pendant la période étudiée, l'Australie a enregistré d'importantes exportations de coquilles de spécimens de *T. gigas* élevés en captivité. Le nombre de coquilles exportées a atteint un pic en 2001 avec 2459 coquilles et 15.921 kg de coquilles signalés comme exportés. En 2003, 30 spécimens vivants enregistrés comme d'origine sauvage ont été exportés.

Le commerce des bénitiers géants est réglementé par l'organe de gestion de l'Australie dans le cadre de la loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. En cas d'exportations à des fins commerciales, un permis n'est délivré que si les spécimens proviennent d'un programme d'élevage en captivité ou d'un établissement de prélèvement ou d'élevage en ranch approuvé (organe de gestion CITES de l'Australie, 2005). Il n'y a pas d'autres établissements approuvés pour le prélèvement ou d'élevage en ranch d'espèces de Tridacnidae. Il n'y avait pas d'informations disponibles sur le suivi des populations mais il est probable que cette espèce est incluse dans les activités de suivi des récifs coralliens entreprises sur le récif de la Grande-Barrière.

Aquaculture: Il existe un établissement d'élevage en captivité de T. gigas.

Le commerce de l'Australie portant presque entièrement sur des spécimens élevés en captivité, l'espèce est considérée comme moins préoccupante pour ce qui est du commerce de l'Australie.

Fidji (Partie à la CITES depuis 1997)

Etat

Il y a des doutes quant à savoir si les Fidji font partie de l'aire originale de *T. gigas* (Lukan, 2000). Les populations ont été établies artificiellement à partir de stocks importés dans les années 1980 et 1990 (Wells, 1997).

Gestion et commerce

Bien que les Fidji aient fourni des données sur leurs exportations de bénitiers géants dans leurs rapports annuels CITES depuis 1998, celles-ci n'ont pas été incluses dans la base de données sur le commerce CITES par le PNUE-WCMC car elles suscitent certaines interrogations. Des questions ont été envoyées à l'organe de gestion CITES des Fidji et les données seront incluses dans la base de données lorsque ces questions auront reçu une réponse (Caldwell en *litt.*, 2006). Les informations données ci-dessous sur le commerce CITES représente donc uniquement sur les données des Parties ayant signalé leurs importations des Fidji.

Il n'y avait pas d'informations disponibles sur le marché intérieur ou le niveau des prélèvements de *T. gigas* spécifiquement mais cette espèce est utilisée, comme les autres espèces de bénitiers géants. Ils sont prélevés à des fins de subsistance et sont considérés comme nourriture spéciale, servie lors d'occasions particulières ou comme aliment de réserve pour les temps difficiles. Dans les années 1980, la chair des bénitiers géants était vendue sur les marchés municipaux et directement aux restaurants, aux supermarchés et autres commerces; elle était considérée comme coûteuse par rapport aux autres produits de la mer (Wells, 1997). En 2003, la chair de bénitiers sauvages était vendue sur les marchés (Raymakers *et al.*, 2003) et en 2004, au moins un restaurant en servait encore (Parry-Jones, en *litt.*, 2006).

Il n'y a pas de réglementation des prélèvements de bénitiers géants au plan national mais des lignes directrices sur leur exploitation ont été rédigées par la Division de la pêche en 1984 (Wells, 1997). Les informations disponibles indiquent que l'utilisation intérieure et la vente ne sont pas, elles non plus, réglementées. L'exportation de chair de bénitiers géants sauvages a été interdite en 1988 par la loi de 1942 sur la pêche (Cap. 1.58), amendée en 1992. La loi comporte une clause autorisant le secrétaire permanent chargé de la pêche à accorder des dérogations pour la chair provenant de sources aquacoles vérifiées. Il est donc possible que la classification de "sauvage" dans les données du commerce renvoie à des bénitiers provenant d'écloseries et placés sur les récifs pour engraissement (Parry-Jones, en *litt.*, 2006). L'on ignore si l'interdiction des exportations s'applique aussi à l'exportation des spécimens vivants. Il n'y avait pas d'informations disponibles sur le suivi des populations.

Aquaculture: Des stocks reproducteurs de *T. gigas* ont été importés de pays tels que l'Australie et les Tonga pour créer de petites fermes villageoises dans les années 1980 et 1990 (Wells, 1997). Les données du commerce pour les spécimens élevés en captivité indiquent qu'il existe des établissements aquacoles.

Le commerce enregistré est faible (environ 160 spécimens par an). Quelque 1000 coquilles par an de Tridacnidae spp. sont enregistrées comme exportées, dont il est concevable que certaines soient de *T. gigas*. Quoi qu'il en soit, les témoignages disponibles indiquent que tout le stock actuel de *T. gigas* des Fidji a été établi artificiellement et que l'espèce n'est peut-être pas native du pays. *T. gigas* est donc considérée comme moins préoccupante pour ce qui est des exportations des Fidji.

Viet Nam

Etat

T. gigas n'est pas présente au Viet Nam et ne figure pas dans Wells (1997) comme espèce susceptible d'y être présente.

Gestion et commerce

Les exportations enregistrées de *T. gigas* du Viet Nam ont porté sur 2 spécimens vivants en 1995, 29.000 kg de coquilles en 2000 et 100 spécimens vivants en 2002, le tout enregistré comme d'origine sauvage. De plus, en 1998, 1999 et 2000, il y a eu d'importantes exportations de spécimens vivants enregistrés comme *Tridacna* spp. ou Tridacnidae spp. Par la suite, le Viet Nam a signalé toutes ses exportations de bénitiers géants au niveau de l'espèce et cela impliquait d'autres espèces que *T. gigas*. Il est possible que les données sur *T. gigas* résultent d'une identification incorrecte ou d'erreurs dans les rapports et que ces exportations aient été des exportations de *T. crocea, T. squamosa* ou *T. maxima* – espèces pour lesquelles le Viet Nam est un Etat de l'aire de répartition.

Aucune information sur la législation n'était disponible.

Aucune information sur le suivi des populations n'était disponible.

Aquaculture: aucune information n'était disponible.

Compte tenu de l'absence de commerce récent du Viet Nam enregistré pour cette espèce, malgré la poursuite d'un commerce substantiel de *Tridacna* spp. et la probabilité que les données antérieures du commerce ne concernaient pas *T. gigas*, l'espèce est considérée comme moins préoccupante pour ce qui est du commerce du Viet Nam.

PROBLEMES IDENTIFIES NE CONCERNANT PAS L'APPLICATION DE L'ARTICLE IV, PARAGRAPHES 2 a), 3, OU 6 a)

Comme indiqué plus haut, l'établissement des rapports sur le commerce des bénitiers géants fait au niveau du genre (*Tridacna*) ou de la famille (Tridacnidae spp.) (voir annexe) empêche d'évaluer pleinement les niveaux du commerce et donc les effets potentiels du commerce international sur les populations sauvages. Cependant, il est important de noter que la qualité des rapports de certains pays s'est nettement améliorée, comme, par exemple, ceux de l'Indonésie, des Philippines et du Viet Nam. Les rapports sur le commerce des lles Cook, des Fidji, de la Polynésie française, des Tonga, du Vanuatu, des Samoa et des lles Salomon ne contiennent toujours des informations importantes qu'au niveau du genre ou de taxons supérieurs, souvent en conjonction avec les rapports de pays d'importation. Des rapports sur le commerce établis au niveau de l'espèce permettrait une analyse plus précise des effets du commerce sur chaque espèce. Autre problème qui empêche de rassembler des données précises sur des années et des espèces: la diversité des unités de mesure utilisées, la difficulté d'estimer le nombre de spécimens lorsque les rapports sont établis en "kg", ce qui est courant dans le cas de la chair et des coquilles, les écarts entre les données fournies par les pays d'importation et les pays d'exportation.

Le commerce illégal de Tridacnidae d'Indonésie suscite des préoccupations et nécessiterait d'être examiné plus avant.

Le commerce des lles Salomon (pays non-Partie et non sélectionné pour l'étude) continue d'être préoccupant. Toute la famille des Tridacnidae a été incluse dans la phase 3 de l'étude du commerce important. Des recommandations concernant les exportations des lles Salomon ont été faites en 1996, alors que la politique du Secrétariat était de recommander de pas d'accepter les permis d'exportation délivrés par ce pays. En juillet 1996, le ministre de l'agriculture et de la pêche des lles Salomon a expliqué par lettre que son pays interdisait l'exportation de bénitiers sauvages, et que ceux qui étaient exportés étaient des bénitiers de culture produits par des fermes de villages fournis par une écloserie de l'ICLARM (l'actuel *WorldFish Center*), qui, selon le ministre, correspondait à la définition CITES d'élevé en captivité. Au vu de ces explications, le Secrétariat a estimé que sa recommandation n'était plus applicable. Cependant, des sources plus récentes, notamment la FAO (anon. 2002) et la Commission du Pacifique Sud, sur son portail sur l'aquaculture (http://www.spc.org.nc/aquaculture, vu le 3 mars 2006) notent que l'aquaculture avait cessé en 2000 au plus tard du fait des troubles civils. Depuis, les Parties ont enregistré des importations des lles Salomon de spécimens sauvages de toutes les espèces de bénitiers géants examinées ici. La nature des spécimens actuellement dans le commerce provenant des lles Salomon devrait être vérifiée.

REFERENCES

Anon. (1987). CITES Identification Manual. 3a Invertebrata. Codes A-841.024.001.001 to 005 1987 (1) & A-841.024.002.001 & 002 1987 (1). CITES Secretariat, Geneva, Switzerland.

CITES Management Authority Australia in litt. (2005). to the CITES Secretariat.

Caldwell, UNEP-WCMC in litt. (2006). to IUCN Species Programme and TRAFFIC International

Lukan, E. M. (2000). *Tridacna derasa*, Fish 'N' Chips: A Monthly Marine Newsletter November < http://www.exotictropicals.com/encyclo/fishnchips/nov99/fnc1199.html#Critter%20Corner> Downloaded on 26 January 2004

Parry-Jones, R. TRAFFIC Europe in litt. (2006) to TRAFFIC International.

Raymakers, C., Ringuet, S., Phoon, N. and Sant, G. (2003). *Review of the Exploitation of Tridacnidae in the South Pacific, Indonesia and Vietnam.* Technical report submitted to the European Commission, TRAFFIC Europe, Brussels, Belgium.

UNEP-WCMC (2006). CITES Species Database, UNEP World Conservation Monitoring Centre, Cambridge, UK http://www.cites.org/eng/resources/species.html Viewed January 2006

Wells, S. (1997). Giant Clams: Status, Trade and Mariculture, and the Role of CITES in Management. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. ix + 77 pp